

M. Waddell: J'espère que le premier ministre se souviendra qu'il y a dans cette affaire non seulement des intérêts commerciaux, mais également des intérêts familiaux pour les Canadiens d'origine chinoise qui ont des parents à Hong Kong.

LES IMMIGRANTS CHINOIS ÉVENTUELS—ON DEMANDE
L'ACCÉLÉRATION DE LA PROCÉDURE DE SÉLECTION

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais maintenant aborder une question connexe qui intéresse également la communauté chinoise du Canada: la réunification des familles. Le premier ministre abordera-t-il demain avec son homologue chinois la question de l'accélération de la procédure de sélection en Chine des immigrants éventuels, afin qu'ils puissent rejoindre leurs familles plus rapidement au Canada? Pourrait-il également nous dire quelles autres questions il se propose de discuter avec le premier ministre chinois?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, pour ce qui est du premier point, je dois dire que je me suis entretenu avec le premier ministre de la Grande-Bretagne à ce sujet, car nous voulions savoir comment la situation évoluait. Il en a également été question avec le ministre des Affaires étrangères de la Chine lors de sa visite au Canada, il y a quelques mois.

M. Waddell: Il s'agit de Hong Kong.

M. Trudeau: Je parle bien de Hong Kong, en effet. Cependant, cette colonie fait l'objet de négociations entre les deux superpuissances. Si je ne vois pas ce que le député attend de moi...

Mlle MacDonald: Pas les superpuissances.

M. Trudeau: Le député de Kingston et les Îles veut maintenant participer au débat. Elle n'est plus le critique de l'opposition en matière d'affaires extérieures. Cependant, elle a certaines questions sérieuses à soulever et vous pourriez peut-être lui donner la parole, monsieur le Président.

* * *

LA CONSTITUTION

LE DROIT DES ÉLÈVES FRANCOPHONES DE L'ONTARIO À
L'ENSEIGNEMENT DANS LEUR LANGUE

M. Keith Penner (Cochrane-Superieur): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Sait-il que le conseil scolaire de Michipicoten, à Wawa, dans le nord de l'Ontario, a adopté une résolution tendant à empêcher 60 élèves francophones de fréquenter l'école secondaire l'automne prochain? Ces 60 étudiants sont originaires de Dubreuilville, localité située dans ma circonscription. Le conseil scolaire a un différend avec le gouvernement ontarien au sujet de la représentation francophone au sein du conseil et ces étudiants servent de pions. Le ministre de la Justice pourrait-il nous dire comment on peut protéger les droits constitutionnels de ces jeunes, soit le droit à un enseignement dans leur langue

Privilège—M. Beatty

et celui de fréquenter une école située à une distance raisonnable, services assurés à même les fonds publics?

• (1500)

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Monsieur le Président, je remercie le député de m'avoir signalé la situation. Suivant l'avis du ministre de la Justice, le secrétaire d'État peut, aux termes d'un certain programme, offrir une aide financière pour défendre les droits linguistiques accordés en vertu de la nouvelle constitution.

Comme mon ami le sait, l'Ontario n'est pas assujettie aux articles 16 à 22 de la Charte qui portent sur les langues officielles. D'après ce qu'a dit mon honorable ami, il s'agit d'un problème concernant les droits linguistiques de la minorité en matière d'enseignement qui pourrait relever des articles 23 et suivants.

Sauf erreur, la Cour d'appel de l'Ontario est saisie cette semaine d'un renvoi, et mon ministère agit à titre d'intervenant. Le gouvernement ontarien demande à la Cour d'appel de l'Ontario de déterminer les droits linguistiques de la minorité en matière d'enseignement en Ontario. J'espère qu'une décision sera rendue dans cette affaire bien avant le début d'une nouvelle année scolaire et qu'elle fournira les éclaircissements nécessaires pour protéger les droits de ces élèves. Si la décision tardait, les intéressés peuvent toujours tenter des poursuites de leur propre chef, et ils obtiendraient peut-être l'aide financière du secrétaire d'État.

* * *

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que les pétitions présentées par les députés le mercredi 21 décembre 1983 ont été examinées par le greffier des pétitions et sont conformes aux exigences du Règlement quant à leur forme, à une exception près.

La pétition présentée par le député de Gloucester (M. Breau) n'est pas conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BEATTY—LA PRÉTENDUE FAUSSE DÉCLARATION DE M. BUSSIÈRES

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur le Président, le Règlement de la Chambre exige qu'on souleve les questions de privilège à la première occasion. Pendant la période des questions, aujourd'hui, j'ai fait connaître mon intention de soulever une question de privilège si le ministre du Revenu national (M. Bussières) autorisait, délibérément, que demeure au compte rendu une déclaration fautive qu'il a faite, par erreur je suppose, le 21 décembre 1983.